



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le dixième jour de juin deux mille treize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8013-06-2013 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour :

en retirant le point suivant :

8.3 Liste des priorités RénoVillage TNO

et en ajoutant le point suivant:

9.1 FAIR, volet IV, projet TNO 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8014-06-2013 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013 a été courriellé à chacun des maires le 7 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 13 mai 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 mai 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8015-06-2013 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 5 593,97 \$

Factures : 43 552,25 \$

TOTAL : 49 146,22 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8016-06-2013 TNO

Engagement DESSAU inc., étude géotechnique, plans et devis route Saint-Bernard-des-Lacs et surveillance des travaux, modification de la résolution numéro 7959-05-2013 TNO

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le point 1 de la résolution numéro 7959-05-2013 TNO titrée *Engagement DESSAU inc., étude géotechnique, plans et devis route Saint-Bernard-des-Lacs* ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit ajouter à l'offre de services professionnels présentée par DESSAU inc. la surveillance partielle des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE DESSAU inc. a présenté une nouvelle offre de services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, modifie le point 1 de la résolution numéro 7959-05-2013 TNO titrée *Engagement DESSAU inc., étude géotechnique, plans et devis route Saint-Bernard-des-Lacs* de la manière suivante :

1. accepte l'offre de services professionnels de DESSAU inc. (n^o de référence 13-0018-384), en date du 7 juin 2013, pour réaliser les travaux de reconstruction d'une partie de la route Saint-Bernard-des-Lacs incluant une étude géotechnique, la préparation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux, au coût de 20 900 \$, plus taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 MAI 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 mai 2013* non vérifiés au conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8017-06-2013 TNO

Compétence pour la gestion du service Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a annoncé son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités et des villes de son territoire relativement à la gestion du service Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie juge nécessaire que les municipalités et villes se regroupent pour la gestion du service Internet haute vitesse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, se soumet à la compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie quant à la gestion du service Internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8018-06-2013 TNO

Ouverture de compte - Fonds local, réfection et entretien de voies publiques

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2008-255 TNO titré *Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à créer un compte d'épargne à terme réservé au fonds local pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de Cap-Chat, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement concernant les nuisances*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de Cap-Chat

RETROUVAILLES DU 28 JUILLET 2013, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'il se tiendra, le 28 juillet 2013, des retrouvailles des citoyens de la route Saint-Bernard des Lacs, dans le secteur de Cap-Seize.

VILLAGE GRANDE NATURE CHIC-CHOCS INC., ÉTAT DE SITUATION

À titre informatif, dépôt de la lettre adressée à M. Jacques Ruel, président de Village Grande Nature Chic-Chocs inc., signée par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, ayant comme objet : *Aides financières et techniques demandées, état de situation*, datée du 22 mai 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8019-06-2013 TNO

Plan municipal des opérations des Territoires non organisés

CONSIDÉRANT le dépôt du *Plan municipal des opérations des territoires non organisés* de la MRC de La Haute-Gaspésie, produit le 23 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce plan représente l'organisation municipale en situation de sinistre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Plan municipal des opérations des Territoires non organisés* de la MRC de La Haute-Gaspésie, produit le 23 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8020-06-2013 TNO

Signataires autorisées des comptes bancaires via *AccèsD Affaires*

CONSIDÉRANT le changement de signataires des effets bancaires ;

CONSIDÉRANT la réorganisation des ressources humaines à l'administration ;

CONSIDÉRANT la gestion des comptes bancaires via *AccèsD Affaires* ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer, à nouveau, des personnes pour les autoriser à effectuer des transactions bancaires via *AccèsD Affaires* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, autorise les personnes suivantes à effectuer des transactions bancaires via *AccèsD Affaires*, soit :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, administrateur principal,
Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, 2^e signataire,
Mme Mélanie Lévesque, secrétaire, 3^e signataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8021-06-2013 TNO

Engagement LVM, plans et devis route du Ruisseau-Landry et surveillance des travaux, modification résolution n^o 7961-05-2013 TNO

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 7961-05-2013 TNO titrée *Engagement LVM, plans et devis route du Ruisseau-Landry*;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit ajouter à l'offre de services professionnels présentée par LVM la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE LVM a présenté une nouvelle offre de services professionnels ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, modifie le dernier paragraphe de la résolution numéro 7961-05-2013 TNO titrée *Engagement LVM, plans et devis route du Ruisseau-Landry* de la manière suivante :

... accepte l'offre de services professionnels de LVM (n° de référence 13-0128r-073), en date du 5 juin 2013, pour préparer les plans et devis et faire la surveillance des travaux afin de procéder à la réparation et l'entretien de la route du Ruisseau-Landry, au coût de 18 400 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8022-06-2013 TNO

FAIR, volet IV, projet TNO 2013

CONSIDÉRANT le dépôt du projet *Aménagement et entretien de la salle des loisirs/Cap-Seize* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT le coût total du projet est de 11 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une contribution d'au moins 10% du coût du projet est exigée du bénéficiaire, soit le TNO de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie a pris connaissance du projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS:

1. approuve le projet *Aménagement et entretien de la salle des loisirs/Cap-Seize* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* du MAMROT, au coût total de 11 000 \$;
2. contribue à une mise de fonds de 1 000 \$ pour ce projet;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».